

BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES DE NEGOCIATION

Pourcentage appliqué sur le montant du prix de Cession
Murs – Droit au Bail – Fonds de Commerce – Droit d'entrée

Jusqu'à 100 000 €	10% HT
De 100 001 € à 200 000 €	9% HT
De 200 001 € à 300 000 €	8% HT
De 300 001 € à 500 000 €	7% HT
De 500 001 € à 700 000 €	6% HT
Au-delà de 700 001 €	5% HT

Forfait minimum de 3500 € HT

Pourcentage appliqué pour une Location

10 % HT sur le montant du loyer triennal HT-Hors Charges

Forfait minimum de 3 500 HT pour les baux commerciaux

Forfait minimum de 2 000 HT pour tous les autres baux

Nos honoraires de négociation et de conseils sont calculés sur un pourcentage du prix de vente indiqué sur chaque type de mandat de vente ou de recherche.
 Pour les cessions, conformément aux usages locaux, **la rémunération est à la charge de l'acquéreur**, sauf convention expresse différente entre les parties.

